



7877 - Elle s'est mariée sans tuteur et son mari refuse la reprise du contrat de mariage.

question

Deux mois après ma conversion à l'Islam, je me suis mariée à un musulman et, comme je ne connaissais pas les conditions du mariage, je me suis mariée à la Maison de justice et n'avais pas de tuteur. Est-ce que ce contrat est valable ? Que devrais-je faire étant donné que mon mari ne veut pas reprendre le contrat ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il faut le convaincre à reprendre le contrat grâce à une confirmation du tuteur et une reconfirmation du mari. En attendant, essayer de l'éviter jusqu'à ce que le contrat soit refait. Allah est avec ceux qui restent fermes. Se référer à la question n° 2127 et 6122.